

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'ALERTE pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

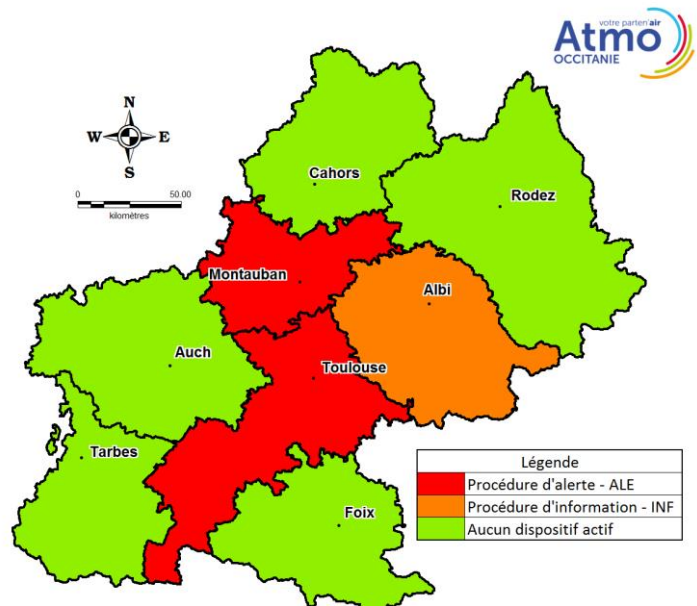
Communiqué du 18/11/2017 15h00

Sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne, Atmo Occitanie prévoit la persistance de l'épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du dimanche 19 novembre 2017.

En raison de la prévision d'une persistance de l'épisode de pollution :

- la préfecture de la Haute-Garonne met en œuvre la **procédure d'alerte** conformément à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017,
- la préfecture du Tarn et Garonne met en œuvre la **procédure d'alerte** conformément à l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017.

En outre, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) sur le département du Tarn, pour cette même journée.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Les concentrations en particules en suspension dans l'air sont en augmentation depuis plusieurs jours sur une partie du territoire, la Haute-Garonne, le Tarn et Garonne et le Tarn sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants.

Dimanche 19 novembre, les conditions météorologiques prévues ne semblent pas pouvoir permettre la dispersion de la pollution actuellement présente sur ces départements. Les concentrations devraient rester à un niveau élevé. L'épisode de pollution aux particules en suspension devrait donc persister.

Pour lundi, l'évolution de la situation et l'éventuelle dispersion des polluants accumulés dans l'air dépendra de l'évolution des conditions météorologiques prévues sur le département.

Cette procédure est valable pour la journée du 19 novembre 2017.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'ALERTE pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 18/11/2017 15h00

Renseignements ATMO Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.02.36.32.88.

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- Réduire les vitesses de tous les véhicules,
- Pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...)
- Eviter d'allumer des feux d'agrément,
- Réduire l'utilisation de groupes électrogènes,
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis....
- Respecter l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) :
 - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
 - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'ALERTE
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 18/11/2017 15h00

Renseignements complémentaires

Mesures d'urgence par département (procédure d'Alerte) : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

Résultats actualisés : 05.61.15.42.46 / 06.02.36.32.88 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44
et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>